

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 5644

présenté par

Mme Chapelier, M. Vignal, M. Maire, M. Lamirault et Mme Batho

**ARTICLE 55**

Supprimer l'alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement ne contribue pas aux objectifs de "zéro artificialisation nette" (ZAN) des sols, portés par ce texte et inscrits dans la loi Biodiversité de 2018. Un projet qui contribue à artificialiser les sols, même sur une faible surface, ne doit pas justifier une dérogation du PLU.

Cet amendement a été travaillé avec l'association LPO.